

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION PAR LE
DEPARTEMENT DE L'ISERE DU GYMNASSE D'ALLEVARD**

AVENANT N° 1

Entre

La commune d'Allevard représentée par son maire Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2018

Ci après désigné sous le terme « l'organisateur »

d'une part,

et,

La commune de Crêts en Belledonne représentée par son maire, Monsieur Jean-Louis MARET, en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du ...

Ci après désigné sous le terme « l'utilisateur »

La convention de financement pour la mise à disposition par le Département de l'Isère du gymnase d'Allevard, signée le 27 juin 2016 et modifiée comme suit :

Article 3 : Définition des associations intercommunales.

Les associations concernées par ce financement correspondent aux associations qui exercent une action sur les communes d'Allevard et de Crêts en Belledonne.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Allevard, le ...

Le Maire d'Allevard



Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Le Maire de Crêts en Belledonne

Jean-Louis MARET